



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rés
à
Mon
be***19110152***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**- 2 AOUT 2019**Greffe
DIVISION MONSN° d'entreprise : **0627 909 506****Dénomination**(en entier) : **FRABHOLD**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Place de Saint-Symphorien 2 - 7030 SAINT-SYMPHORIEN****Objet de l'acte : Gérance : démission - nomination - Délégations de pouvoirs spéciaux.**

- L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2019 a accepté la démission de Monsieur Nicolas RENMANS (N.N. 69.12.25-381.14), domicilié à 1840 LONDERZEEL, Stuikberg 134, de ses fonctions de gérant, avec effet au 30 juin 2019. Il lui a été donné décharge de son mandat pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

Un mandat de gérant a été conféré pour une durée illimitée, à Monsieur Henri RENMANS (N.N. 38.01.26-339.74), domicilié à 8300 KNOKE-HEIST, Zeeuwspad 8.

- Au 1^{er} juillet 2019, l'organe de gestion se compose donc de :

. Monsieur Henri RENMANS (N.N. 38.01.26-339.74), domicilié à 8300 KNOKE-HEIST, Zeeuwspad 8 ;

. Monsieur Rik RENMANS (N.N. 68.03.02-377.42), domicilié à 1653 DWORP, Wauweringenveld 36 ;

. Monsieur Jeffrey BOVY (N.N. 76.09.09-271.51), domicilié à 7030 SAINT-SYMPHORIEN, Allée des Aubépines 14,

dont les mandats sont conférés pour une durée illimitée. Ces mandats peuvent être rémunérés.

- Les pouvoirs de représentation externe prévoient que la société est engagée par deux gérants agissant conjointement.

- L'organe de gestion s'est réuni subséquentement et a confirmé les délégations de pouvoirs spéciaux, qui pourront être exercés sous la signature de l'un des mandataires suivants, pouvant agir chacun séparément :

. Monsieur Rik RENMANS (N.N. 68.03.02-377.42), domicilié à 1653 DWORP, Wauweringenveld 36 ;

ou

. Monsieur Richard BOVY (N.N. 46.06.15-001.72), domicilié à 7000 MONS, Rue Guy de Brès 40 ;

ou

. Monsieur Jeffrey BOVY (N.N. 76.09.09-271.51), domicilié à 7030 SAINT-SYMPHORIEN, Allée des Aubépines 14,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

pour :

. mettre fin à tout contrat d'emploi ou de travail, pour tout motif et par toutes modalités arrêtées par lui. Ces pouvoirs comprennent le droit de mettre fin aux contrats précités, pour motif grave, avec préavis presté ou moyennant indemnité.

. représenter seul la société dans tout dépôt d'acte à signer et destiné à la publication aux Annexes du Moniteur Belge, de même que pour la signature et l'envoi de tout dossier destiné aux administrations fiscales (déclarations, courriers, établissement et rentrée de dossiers tels que BEPS, UBO, etc...).

Jeffrey BOVY,
Gérant et porteur de pouvoirs spéciaux.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).